

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0247_AL_RD437_SAINTE-CLAUDE
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** la demande en date du 02 août 2023 par laquelle Monsieur Tanguy GOBERT représenté par la société ABCD Géomètres-Experts, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 437, au droit des parcelles cadastrées section 541 ZD n° 2-3-4, située route de Besançon, Valfin-lès-Saint-Claude, 39200 SAINT-CLAUDE, hors agglomération,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 07 septembre 2023, la limite du domaine public routier au droit des parcelles susvisées est définie par une ligne reliant les points C, D, E, F et G figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté par le département



Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

Son représentant pour information

La commune de SAINT-CLAUDE pour information

L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"

Successeur de M. ALEXANDRE - Ph. LORGE - J.-P. MICHEL

Géomètres-Experts

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08-03-2024

ID : 039-223900010-20240308-ARR_2024_0247-AR

Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G.

Diplômé de l'institut de topométrie

Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes



ARD DE SAINT-CLAUDE

M. le Président du Conseil Départemental du

Z.I. Plan d'Acier

39200 ST CLAUDE

COURRIER ARRIVÉ LE :

07 AOÛT 2023

ARD SAINT-CLAUDE

Objet : Convocation en Bornage

Ref. N° de dossier : 220442/ SAINT-CLAUDE

SAINT CLAUDE, le 02 août 2023

Cher Monsieur,

A la demande de M. Tanguy GOBERT j'ai été chargé de procéder au bornage de la propriété, **sise à SAINT-CLAUDE**, cadastrée **section ZD**, parcelle(s) suivante(s) **n° 2 3 4**, lieu-dit Valfin-lès-Saint-Claude.

Cette propriété est contigüe à une parcelle ou une voie du Domaine Public. C'est pourquoi, je vous prie de bien vouloir assister ou de vous faire représenter par une personne mandatée à la réunion contradictoire de bornage amiable qui se tiendra sur les lieux :

Le jeudi 07 septembre 2023 à 14h30.

RD n° 437n (vers le 7 route de Besançon)

Je vous saurais gré de bien vouloir vous munir de vos actes de propriété, ainsi que de tous documents que vous jugerez utiles à ce bornage (plan de masse ou de bornage réalisé par un géomètre).

Je compte sur votre compréhension quant à l'intérêt commun de cette réunion, et vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie-Laure LOCU-CHARLIER



GÉOMÈTRE-EXPERT

CONSEILLER VALORISER GARANTIR

▲ SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés Géomètres-Experts" au capital de 32 000€uros ▲

95, rue Ponsar - B.P. 134 - 39304 CHAMPAGNOLE Cedex - Tél. 03 84 52 01 17

Cabinet secondaire : 7, rue du Miroir - 39200 SAINT-CLAUDE - Tél. 03 84 45 01 11

Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS - Sur rendez-vous - Tél. 03 84 66 33 58

E-mail : contact@colin-associes.fr

SIRET 391 433 646 00059 - N° TVA Intracommunautaire : FR 35 391 433 646 00059

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08-03-2024 sur cet extrait est géré
ID : 039-223900010-20240308-ARR_2024_0247-AR



Département :
JURA

Commune :
SAINT-CLAUDE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : ZD
Feuille : 541 ZD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

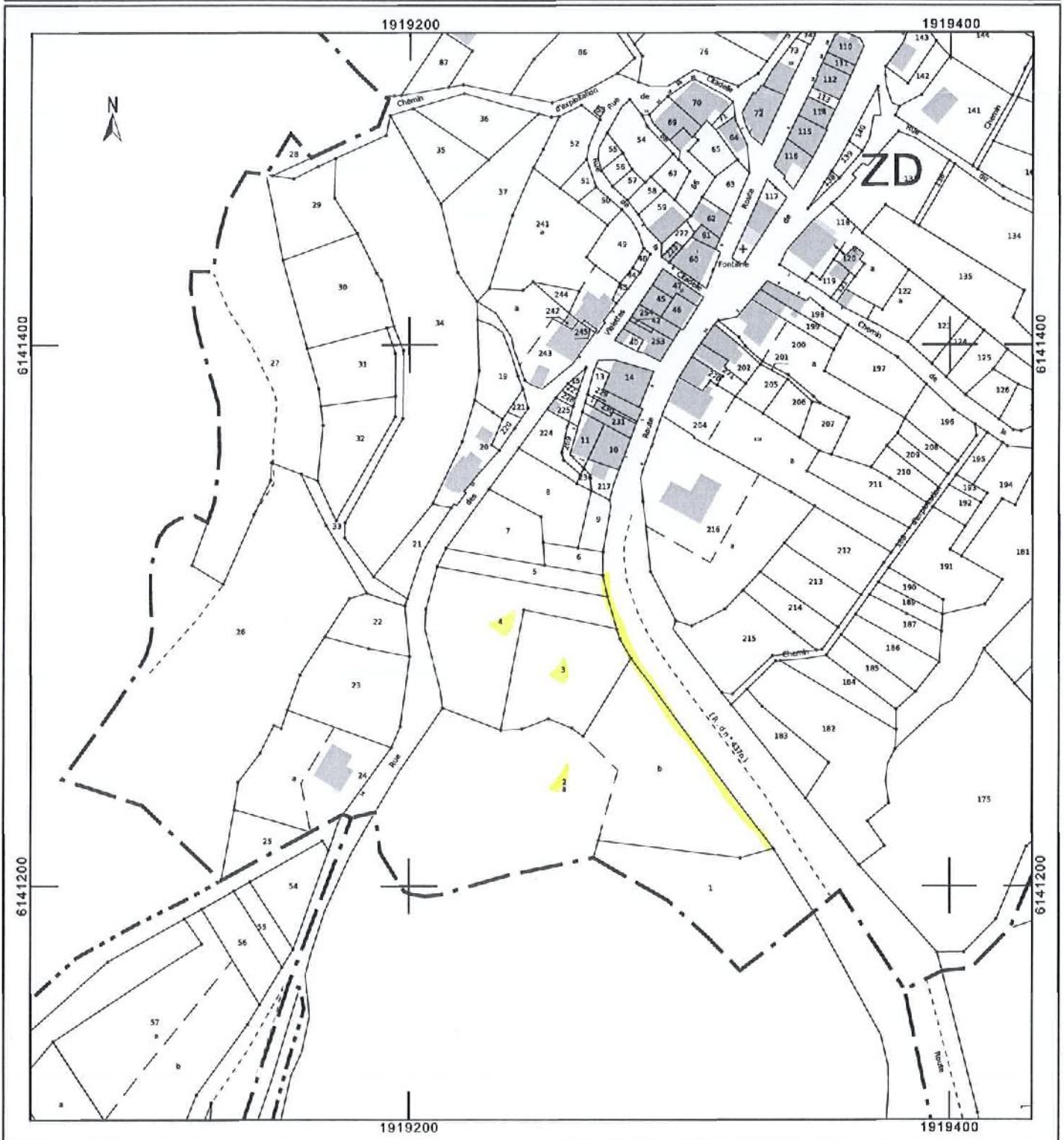
Date d'édition : 02/08/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

3 Rue Victor BERARD 39303
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
tél. 03 84 52 01 31 -fax
sdif.jura@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08-03-2024

ID : 039-223900010-20240308-ARR_2024_0247-AR

COURRIER

ARD DE SAINT-CLAUDE

M. le Président du Conseil Départemental du JURA

au **CONSEIL DEPART. DU JURA**

17 rue Rouget de l'Isle

39009 LONS-LE-SAUNIER CEDEX

Objet : Remise de documents

Ref. N° de dossier : 220442/

Objet : SAINT-CLAUDE - *Bornage amiable des parcelles ZD-2 3 et 4 (périmètre extérieur)*

SAINT CLAUDE, Le vendredi 02 février 2024

Cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les documents indiqués ci-dessous.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Qté	Désignation
1	Demande d'alignement avec plan de proposition d'alignement pour suite à donner

ABCD est une SARL de géomètres experts inscrite sous le numéro 2001C200007 au capital de 366 000 Euros
SIREN 410.517.130 - code APE 7112A - TVA intracommunautaire FR 2041051713000044 - RCS LONS-LE-SAUNIER 97030
Banque : Banque Populaire - Swift : CCBPFRPPDJN - IBAN : FR76 1080 7000 1012 3218 84 95 436

MONTMOROT (Siège social)

Route de Lyon - 39570

Té : 03 84 47 15 78

CHAMPAGNOLE (Bureau secondaire)

95, rue Jean et Jean-Claude Ponsar - 39300

Tél : 03 84 52 01 17

www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr





Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 02/11/2023

Je, soussignée Marie Laure LOCU CHARLIER Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- **M. Tanguy GOBERT et Mme Salomé ROCHET**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD 437n au droit de la propriété située :

- **à Saint Claude « Village de Valfin lès St Claude »**
- **RD n°437n – Route de Besançon**

et cadastrée

- **541ZD n°2-4.**

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite C-D-E-F-G, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 21/02/2024

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 220442)

ABCD est une SARL de géomètres experts inscrite sous le numéro 2001C200007 au capital de 366 000 Euros
SIREN 410.517.130 - code APE 7112A - TVA intracommunautaire FR 2041051713000044 - RCS LONS-LE-SAUNIER 97D30
Banque : Banque Populaire - Swift : CCBPFRPPDJN - IBAN : FR76 1080 7000 1012 3218 84 95 436

MONTMOROT (Siège social)

Route de Lyon – 39570

Tél : 03 84 47 15 78

CHAMPAGNOLE (Bureau secondaire)

95, rue Jean et Jean-Claude Ponsar – 39300

Tél : 03 84 52 01 17

www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr



GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE D'ÉQUILIBRÉ

SAINT CLAUDE

Cne de Valfin

Section 541ZD

n° 2-3-4

"Village de Valfin lès St Claude"

Propriété de Tanguy GOBERT / **Route départementale n° 437n**
PROPOSITION D'ALIGNEMENT

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08-03-2024

ID : 039-223900010-20240308-ARR_2024_0247-AR



"Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Géomètres - Experts

95, Rue Ponsar - 39300 CHAMPAGNOLE
Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS
Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir - 39200 SAINT CLAUDE
Tél : 03.84.52.01.17
bonjour@abcd-experts.fr

Echelle : 1/500

02.11.2023

Dossier 220442

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

Talus enrochement

Clôture

Application du plan cadastral

En l'absence de bornage contradictoire, les limites cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.

Tige fer

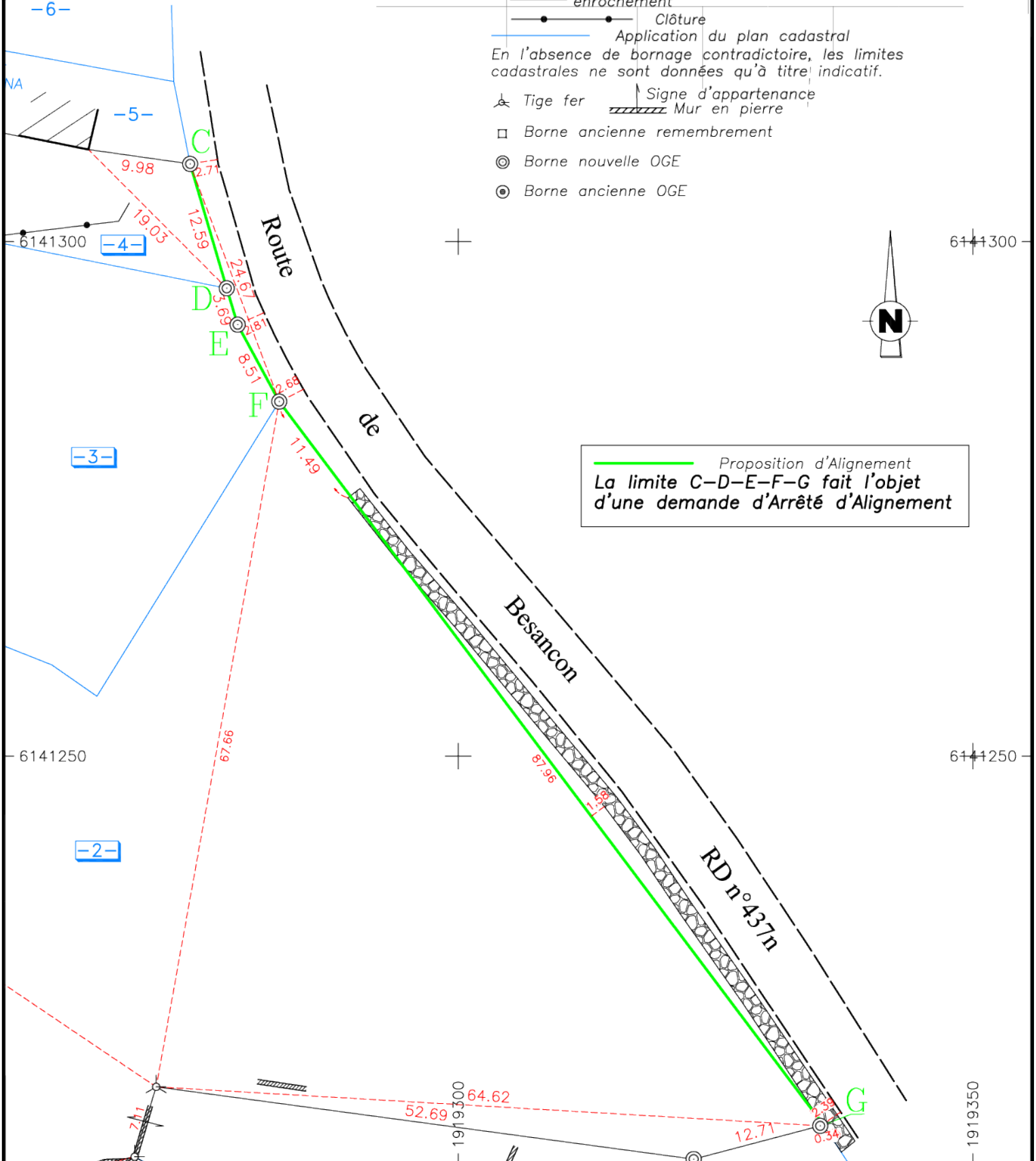
Signe d'appartenance

Mur en pierre

Borne ancienne remembrement

Borne nouvelle OGE

Borne ancienne OGE



Proposition d'Alignement
La limite C-D-E-F-G fait l'objet
d'une demande d'Arrêté d'Alignement